



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement  
industriel**

Distr.: Générale  
18 juillet 2006

Français  
Original: Anglais

**Conseil du développement industriel**

Trente-deuxième session  
Vienne, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2006  
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire  
**Situation financière de l'ONUDI**

**Comité des programmes et des budgets**

Vingt-deuxième session  
Vienne, 5 et 6 septembre 2006  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire  
**Situation financière de l'ONUDI**

**Situation financière de l'ONUDI**

**Rapport du Directeur général**

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI au  
30 juin 2006.

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général . . . . .	1	2
II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice 2006-2007 . . . . .	2-8	2
III. Contributions . . . . .	9-10	3
IV. Exercice du droit de vote . . . . .	11-12	4
V. Suite donnée aux recommandations du Groupe de discussion sur le versement des quotes-parts dans les délais . . . . .	13-14	5
VI. Soldes inutilisés des crédits ouverts . . . . .	15-17	6
VII. Normes comptables internationales du secteur public . . . . .	18-22	6
VIII. Mesures à prendre par le Comité . . . . .	23	7
Annexe État des contributions au budget ordinaire . . . . .		8

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## I. Aperçu général

1. La situation financière au 30 juin 2006 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Les dépenses nettes engagées au titre du budget ordinaire pour les six premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007 se montent à 32,3 millions d'euros, soit 43 % des dépenses approuvées pour 2006 en montant brut;

b) Les dépenses engagées au cours de la période considérée au titre du budget opérationnel se montent à 3,4 millions d'euros. Les remboursements au titre des dépenses d'appui et les autres recettes se chiffrent à 6,4 millions d'euros; le montant de la réserve opérationnelle a donc augmenté, passant de 5,2 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 8,2 millions d'euros;

c) Les dépenses engagées au titre de la gestion des bâtiments se montent à 13 millions d'euros, conformément au plan de travail actuel;

d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 45,1 millions d'euros, contre 48,5 millions d'euros au 30 juin 2005 et 36,5 millions d'euros au 30 juin 2004;

e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2006 est de 54,9 %, contre 72,6 % en 2005 et 65,6 % en 2004. Ce manque à gagner est imputable au versement tardif des quotes-parts de quelques gros contributeurs;

f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 5,1 %, contre 4,3 % au 30 juin 2005 et 1,8 % au 30 juin 2004;

g) Le montant des contributions non acquittées se chiffre à 150,1 millions d'euros, dont 69,2 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros dus par l'ex-Yougoslavie (voir l'annexe), contre 133,8 millions d'euros au 30 juin 2005 et 137,1 millions d'euros au 30 juin 2004;

h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais au 30 juin 2006, un montant de 15 538 euros n'y avait pas encore été versé;

i) La Conférence générale a approuvé les prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité (GC.11/Dec.15) à hauteur de 2 585 160 euros, dont 216 519 restent à recouvrer;

j) Conformément à la décision GC.11/Dec.13 sur les soldes inutilisés des crédits ouverts et aux instructions reçues des États Membres, les fonds correspondants ont été utilisés comme récapitulé au paragraphe 17 ci-dessous;

k) Des informations à jour sur l'état des contributions et l'exercice du droit de vote au 31 août 2006 seront données dans un document de séance.

## II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice 2006-2007

### Budget ordinaire

2. L'exécution du budget ordinaire de l'exercice biennal a démarré comme prévu. Compte tenu du taux de recouvrement des contributions escompté pour l'année en cours (92 %), les premiers crédits ont été alloués tôt dans l'année, pour un montant de 65 millions d'euros, dont 38,2 millions pour les dépenses de personnel (postes permanents) et 26,8 millions pour toutes les autres catégories de dépenses. Si les allocations de crédits au titre du Programme ordinaire de coopération technique et

des ressources spéciales pour l'Afrique ont été délivrées en totalité, certaines concernant les dépenses autres que de personnel ne l'ont été que pour des montants moins élevés afin de permettre des ajustements au cours de l'année.

3. Au 30 juin 2006, le montant des crédits alloués atteint 68,1 millions d'euros, dont 41,1 millions d'euros pour les dépenses de personnel (postes permanents) et 27 millions d'euros pour toutes les autres catégories de dépenses.

4. Au 30 juin 2006, les dépenses engagées au titre du budget ordinaire se chiffrent à 32,3 millions d'euros, soit 43 % du montant brut des prévisions de dépenses approuvées pour cette année. Au 30 juin 2004, c'est-à-dire à la même période de l'exercice précédent, elles s'établissaient à 32,3 millions d'euros, soit 43,9 % du montant brut (non réduit) des prévisions de dépenses approuvées.

#### **Budget opérationnel**

5. Au 30 juin 2006, le montant des allocations de crédits au titre du budget opérationnel s'établit à 8,5 millions d'euros, soit 86,1 % des crédits ouverts au titre du programme et des budgets approuvés pour 2006. Le budget opérationnel finançant essentiellement les postes permanents, ces allocations de crédits correspondent au financement nécessaire pour des postes occupés.

6. Les dépenses engagées au titre du budget opérationnel s'élèvent à 3,4 millions d'euros, contre 4,3 millions d'euros au 30 juin 2004.

7. Pour des dépenses d'un montant de 67,9 millions de dollars pour des activités de coopération technique (contre 64,5 millions de dollars fin juin 2005), les recettes des six premiers mois se montent à 6,4 millions d'euros, soit un excédent de 3 millions d'euros pour ces mois de 2006. Le montant de la réserve opérationnelle a donc augmenté, passant de 5,2 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 8,2 millions d'euros au 30 juin 2006. Ces résultats ne tiennent pas compte de la perte découlant de la réévaluation des dépôts en dollars au titre du budget opérationnel, qui représente 0,7 million d'euros au 30 juin 2006.

#### **Gestion des bâtiments**

8. Le budget du Service des bâtiments est exécuté conformément au programme de travail actuel. Les dépenses au 30 juin 2006 se chiffrent à 13 millions d'euros, contre 10,7 millions d'euros à la même date en 2004. Cette différence s'explique principalement par des engagements antérieurs de dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau.

### **III. Contributions**

#### **A. Recouvrement**

9. Au total, 54 États Membres, dont 8 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions; 31 autres, dont 7 PMA, ont effectué des versements partiels et/ou vu leur quote-part pour 2006 ajustée à hauteur de leur part des soldes inutilisés. Les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à juin 2006, ventilées par listes d'États, sont récapitulées au tableau 1.

Tableau 1  
**Recouvrement des contributions, janvier-juin 2006**  
(En millions d'euros)

<i>Liste d'États*</i>	<i>Année en cours</i>	<i>Années antérieures</i>	<i>Total</i>
A	2,52	2,92	5,44
B	36,64	0,00	36,64
C	0,22	0,71	0,93
D	2,03	0,19	2,22
Autres	0,00	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique	0,00	0,01	0,01
ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>41,41</b>	<b>3,83</b>	<b>45,24</b>

\* Voir le document GC.11/14.

## B. Contributions non acquittées

10. L'état détaillé des contributions non acquittées au 30 juin 2006 est récapitulé à l'annexe du présent document. Le tableau 2 présente les quotes-parts et les contributions non acquittées à cette date, ventilées par listes d'États.

Tableau 2  
**Quotes-parts et contributions non acquittées au 30 juin 2006**

<i>Liste d'États*</i>	<i>Quotes-parts (en %)</i>	<i>Millions d'euros</i>		
		<i>Année en cours</i>	<i>Années antérieures</i>	<i>Total</i>
A	11,611	6,23	5,14	11,37
B	77,360	21,68	0,00	21,68
C	7,770	5,64	30,08	35,72
D	3,251	0,43	9,26	9,69
Autres	0,008	0,01	0,36	0,37
<b>Total partiel</b>	<b>100,000</b>	<b>33,99</b>	<b>44,84</b>	<b>78,83</b>
États-Unis d'Amérique		0,00	69,18	69,18
ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>33,99</b>	<b>116,10</b>	<b>150,09</b>

\* Voir le document GC.11/14.

## IV. Exercice du droit de vote

11. Comme indiqué à l'annexe du présent document (voir le tableau 3), au 30 juin 2006, 42 États Membres (soit le plus petit nombre depuis 1993) sont suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier.

Tableau 3  
Suspension de l'exercice du droit de vote au 30 juin 2006

Organe	États Membres suspendus		
	2006	2005	2004
Conférence générale	42	46	46
Conseil du développement industriel	2	3	2
Comité des programmes et des budgets	1	1	1

12. Afin de recouvrer leur droit de vote pour 2006, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2003 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2004, soit un montant total minimum de 30 306 050 euros.

## V. Suite donnée aux recommandations du Groupe de discussion sur le versement des quotes-parts dans les délais

13. Le tableau 4 récapitule l'état de l'exécution des plans de paiement que les États Membres ont conclu en vue du règlement de leurs arriérés de contributions. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer qu'un plan de paiement de cinq ans a été signé avec le Burundi le 26 juin et que le premier versement a été effectué, ce qui rend le plan effectif. Des négociations sont actuellement en cours avec un certain nombre d'États Membres, en particulier avec le Brésil, le Nicaragua, le Pérou et la République de Moldova. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de présenter des plans de paiement afin de les réduire progressivement.

Tableau 4  
État des plans de paiement au 30 juin 2006  
(Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan*	Montants reçus ou dus en 2006	Montant restant à acquitter au 30 juin 2006	Durée (en années)	Date de la tranche due en 2006	Tranche due	Versement effectué ou dû en 2006
Afghanistan	90 615	20 418	35 960	5	février	troisième	mars
Azerbaïdjan	1 269 247	132 447	761 613	10	mai	quatrième	juin
Burundi	68 561	6 515	62 043	5	août	première	juin
Guinée équatoriale	136 070	36 455	70 472	3	décembre	deuxième	programmé
Kazakhstan	524 106	330 766	0	5	octobre	terminé	en avance
Lituanie	434 241	110 266	194 096	5	décembre	quatrième	programmé
République démocratique du Congo	132 946	26 590	132 946	5	février	première	attendu
Slovénie	414 532	191 337	191 337	3	décembre	troisième et dernière	programmé
Ukraine	9 711 236	1 015 226	4 903 302	10	octobre	sixième	programmé
Total	12 781 554	1 870 020	6 351 769				

\* Montant total des arriérés au moment de la signature du plan, hors contributions de l'année en cours.

14. Depuis la publication du document IDB.31/9, aucun fait nouveau n'est intervenu au sujet des mesures d'incitation et de contre-incitation et du règlement des arriérés dus par d'anciens États Membres. Les informations figurant aux paragraphes 13 à 15 dudit document restent donc d'actualité.

## VI. Soldes inutilisés des crédits ouverts

15. Des renseignements détaillés sur ce sujet ont été communiqués dans les documents GC.11/13 et GC.11/CRP.1. La Conférence générale, dans sa décision GC.11/Dec.13, a notamment encouragé les États Membres à envisager de renoncer volontairement à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts afin que ces soldes puissent être utilisés pour le budget ordinaire et les activités de coopération technique de l'Organisation et/ou les coûts associés à la décentralisation au terme de la phase pilote de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD. Elle a également réaffirmé que, si aucune instruction n'était reçue au 30 juin 2006, les fonds correspondant aux parts respectives des États Membres concernés leur seraient reversés.

16. Comme indiqué dans les documents IDB.31/9 et GC.11/CRP.1 (annexe), le montant total à répartir en 2006 entre les États Membres remplissant les conditions fixées aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier de l'ONUDI, à savoir ceux qui se sont acquittés de la totalité de leurs contributions pour les exercices biennaux concernés, s'élève à 3 076 488 euros.

17. Conformément à la décision GC.11/Dec.13 de la Conférence générale et aux instructions reçues des États Membres, au 30 juin 2006, ce montant a été utilisé comme récapitulé ci-dessous:

<i>Utilisation</i>	<i>Montant en euros</i>
Activités de décentralisation	249 599
FDI, contributions à des fins générales	70 159
FDI, contributions à des fins spéciales	66 770
Montant à déduire des contributions	2 496 455
Montant reversé	183 157
Autres	10 348
<b>Total</b>	<b>3 076 488</b>

## VII. Normes comptables internationales du secteur public

18. Les états financiers de l'ONUDI sont actuellement établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Lorsque ces normes ont été approuvées en 1993, elles étaient considérées comme étant de grande qualité par rapport à d'autres normes appliquées par des organisations comparables. Elles n'ont toutefois pas pu suivre l'évolution rapide des normes comptables. À la suite d'une étude approfondie, parrainée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le Comité de haut niveau sur la gestion, sur la possibilité pour les organismes des Nations Unies d'adopter des normes comptables extérieures, l'Équipe spéciale sur les normes comptables a recommandé l'adoption, au sein du système des Nations Unies, des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Ces normes représentent les meilleures pratiques internationales pour la comptabilité du secteur public et des organisations à but non lucratif.

19. À une session extraordinaire tenue le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé la recommandation susmentionnée, entérinée par le Réseau Finances et budget du système des Nations Unies (voir CEB/2005/HLCM/R.25). Dans le cadre de la réforme de la gestion à l'échelle du système, le CCS, à sa session d'avril 2006, a fait sienne la recommandation du Comité de haut niveau sur la gestion tendant à ce que l'ensemble du système des Nations Unies adopte les normes IPSAS d'ici à 2010. Sous réserve de l'approbation de ses organes

directeurs et de la fourniture de ressources, l'ONUDI, en sa qualité de membre du CCS et de ses organes subsidiaires, dont l'Équipe spéciale sur les normes comptables, s'est également déclarée favorable à l'adoption des normes IPSAS.

20. Ces normes fiables, de grande qualité et établies de manière indépendante reposent sur une procédure d'approbation rigoureuse et recueillent l'adhésion de gouvernements, d'organismes professionnels de comptables et d'organisations internationales. Le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique est d'avis que leur adoption est un progrès important pour la qualité, la cohérence et la comparabilité de l'information financière des organismes des Nations Unies et que le choix de normes de grande qualité est essentiel pour la responsabilité, la transparence et la gouvernance.

21. Les avantages de l'adoption des normes IPSAS sont les suivants:

- a) Amélioration générale des contrôles intérieurs et de la transparence pour ce qui est de l'actif et du passif;
- b) Alignement de la comptabilité de l'ONUDI sur les meilleures pratiques comptables par l'application de normes comptables fiables et indépendantes reposant entièrement sur la méthode de la comptabilité d'engagement;
- c) Informations plus complètes sur les dépenses, favorisant la gestion axée sur les résultats;
- d) Prise en considération du matériel durable dans le système comptable, avec pour effet une amélioration de l'exactitude et de la complétude des comptes relatifs à ce matériel;
- e) Amélioration de la cohérence et de la comparabilité des états financiers résultant des dispositions et des orientations détaillées fournies par chaque norme.

22. Des propositions détaillées pour l'approbation et l'adoption des normes IPSAS par l'ONUDI, la stratégie d'application et les coûts estimatifs seront présentés aux organes directeurs en 2007, pour une mise en application en 2008, afin de respecter la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **VIII. Mesures à prendre par le Comité**

23. Le Comité pourrait recommander au Conseil l'adoption du projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.32/7-PBC.22/7;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

## Annexe

## État des contributions au budget ordinaire (En euros)

### État au 30 juin 2006

État Membre	Contributions non acquittées	Contribution au renforcement des mesures de sécurité	Avances non versées au Fonds de roulement pour 2006	Montant total dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Afghanistan	35 960	-	-	35 960	1998(p)-2006	Oui	Plan de paiement <sup>b</sup>
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	Oui	
Albanie	5 277	95	-	5 372	2005(p)-2006	Oui	
Algérie	151 786	-	-	151 786	2005(p)-2006	Oui	
Allemagne	4 446 805	-	-	4 446 805	2006 (p)	Oui	
Angola	-	-	-	-	-	Oui	
Arabie saoudite	-	-	-	-	-	Oui	
Argentine	7 618 415	35 611	-	7 654 026	1999(p)-2006	Non	4 613 770
Arménie	914 953	73	12	915 038	1992(p)-2006	Non	908 820
Autriche	-	-	-	-	-	Oui	
Azerbaïdjan	761 613	-	-	761 613	1995(p)-2006	Oui	Plan de paiement <sup>b</sup>
Bahamas	7 636	-	-	7 636	2006 (p)	Oui	
Bahreïn	68 648	662	493	69 803	2004(p)-2006	Oui	
Bangladesh	13 367	-	-	13 367	2005(p)-2006	Oui	
Barbade	-	-	-	-	-	Oui	
Bélarus	-	-	-	-	-	Oui	
Belgique	1 161 099	-	-	1 161 099	2006	Oui	
Belize	625	-	-	625	2006	Oui	
Bénin	6 081	73	12	6 154	2004(p)-2006	Oui	
Bhoutan	-	-	-	-	-	Oui	
Bolivie	39 352	294	-	39 646	2002(p)-2006	Non	13 560
Bosnie-Herzégovine	2 739	-	-	2 739	2006 (p)	Oui	
Botswana	-	-	-	-	-	Oui	
Brésil	23 040 216	87 833	-	23 128 049	1995(p)-2006	Non	16 545 060
Bulgarie	18 169	-	-	18 169	2006 (p)	Oui	
Burkina Faso	-	-	-	-	-	Oui	
Burundi	62 017	26	-	62 043	1994(p)-2006	Non	59 990
Cambodge	-	-	-	-	-	Oui	
Cameroun	-	-	-	-	-	Oui	



<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Contribution au renforcement des mesures de sécurité</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2006</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Cap-Vert	98 282	26	-	98 308	1991(p)-2006	Non	96 260
Chili	367 936	-	-	367 936	2005(p)-2006	Oui	
Chine	2 382 432	56 301	2 875	2 441 608	2005(p)-2006	Oui	
Chypre	-	-	-	-	-	Oui	
Colombie	-	-	-	-	-	Oui	
Comores	136 824	26	-	136 850	1986(p)-2006	Non	134 800
Costa Rica	160 442	735	-	161 177	1997(p)-2006	Non	87 700
Côte d'Ivoire	16 620	80	-	16 700	2005(p)-2006	Oui	
Croatie	-	-	-	-	-	Oui	
Cuba	66 957	-	-	66 957	2005(p)-2006	Oui	
Danemark	-	-	-	-	-	Oui	
Djibouti	95 730	26	-	95 756	1991(p)-2006	Non	93 710
Dominique	2 469	26	-	2 495	2003(p)-2006	Non	450
Égypte	131 937	2 977	877	135 791	2005(p)-2006	Oui	
El Salvador	236 172	662	2 222	239 056	1988-2006	Non	178 080
Émirats arabes unis	-	-	-	-	-	Oui	
Équateur	9 927	-	-	9 927	2006 (p)	Oui	
Érythrée	-	-	-	-	-	Oui	
Espagne	-	-	-	-	-	Oui	
Éthiopie	4 428	-	-	4 428	2006 (p)	Oui	
ex-République yougoslave de Macédoine	8 585	-	-	8 585	2005(p)-2006	Oui	
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	Oui	
Fidji	4 207	-	-	4 207	2006 (p)	Oui	
Finlande	-	-	-	-	-	Oui	
France	-	-	-	-	-	Oui	
Gabon	44 341	514	-	44 855	2003(p)-2006	Non	6 430
Gambie	76 251	26	-	76 277	1992(p)-2006	Non	74 230
Géorgie	1 595 943	184	-	1 596 127	1992(p)-2006	Non	1 582 980
Ghana	4 524	101	-	4 625	2005(p)-2006	Oui	
Grèce	-	-	-	-	-	Oui	
Grenade	68 637	26	-	68 663	1993(p)-2006	Non	66 610
Guatemala	32 365	-	-	32 365	2006 (p)	Oui	
Guinée	7 735	91	-	7 826	2004(p)-2006	Oui	
Guinée-Bissau	118 955	26	-	118 981	1988(p)-2006	Non	116 930
Guinée équatoriale	70 297	26	149	70 472	1993(p)-2006	Non	66 910

État Membre	Contributions non acquittées	Contribution au renforcement des mesures de sécurité	Avances non versées au Fonds de roulement pour 2006	Montant total dû	Années	Droit de vote <sup>a</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Guyana	-	-	-	-	-	Oui	
Haïti	2 977	-	-	2 977	2006 (p)	Oui	
Honduras	1 705	-	-	1 705	2006 (p)	Oui	
Hongrie	137 476	-	-	137 476	2006 (p)	Oui	
Inde	-	-	-	-	-	Oui	
Indonésie	149 448	-	-	149 448	2006 (p)	Oui	
Iran (République islamique d')	430 743	-	-	430 743	2005(p)-2006	Oui	
Iraq	1 851 756	4 998	-	1 856 754	1992(p)-2006	<b>Non</b>	1 560 020
Irlande	-	-	-	-	-	Oui	
Israël	512 671	5 290	-	517 961	2006 (p)	Oui	
Italie	189 557	-	-	189 557	2006 (p)	Oui	
Jamahiriya arabe libyenne	144 754	2 462	1 957	149 173	2005(p)-2006	Oui	
Jamaïque	4 013	-	-	4 013	2006 (p)	Oui	
Japon	15 875 005	-	-	15 875 005	2006 (p)	Oui	
Jordanie	12 063	271	-	12 334	2005(p)-2006	Oui	
Kazakhstan <sup>c</sup>	-	-	-	-	-	Oui	
Kenya	357	-	-	357	2006 (p)	Oui	
Kirghizistan	377 896	26	-	377 922	1993(p)-2006	<b>Non</b>	376 020
Koweït	177 927	25	-	177 952	2005(p)-2006	Oui	
Lesotho	623	-	-	623	2006 (p)	Oui	
Liban	37 429	441	1 332	39 202	2005(p)-2006	Oui	
Libéria	108 145	26	-	108 171	1990(p)-2006	<b>Non</b>	106 120
Lituanie	193 471	625	-	194 096	1999(p)-2006	Oui	Plan de paiement <sup>b</sup>
Luxembourg	-	-	-	-	-	Oui	
Madagascar	2 958	-	-	2 958	2006 (p)	Oui	
Malaisie	-	-	-	-	-	Oui	
Malawi	-	-	-	-	-	Oui	
Maldives	1 512	26	-	1 538	2004(p)-2006	Oui	
Mali	2 149	-	-	2 149	2005(p)-2006	Oui	
Malte	-	-	-	-	-	Oui	
Maroc	-	-	-	-	-	Oui	
Maurice	-	-	-	-	-	Oui	
Mauritanie	81 866	26	-	81 892	1992(p)-2006	<b>Non</b>	79 840
Mexique	2 064 090	-	-	2 064 090	2006 (p)	Oui	
Monaco	-	-	-	-	-	Oui	

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Contribution au renforcement des mesures de sécurité</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2006</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Mongolie	-	-	-	-	-	Oui	
Mozambique	-	-	-	-	-	Oui	
Myanmar	14 486	-	-	14 486	2005(p)-2006	Oui	
Namibie	6 785	186	-	6 971	2005(p)-2006	Oui	
Népal	11 914	147	-	12 061	2004(p)-2006	Oui	
Nicaragua	136 810	26	-	136 836	1986(p)-2006	Non	134 790
Niger	98 317	26	-	98 343	1991(p)-2006	Non	96 290
Nigéria	44 810	-	-	44 810	2006(p)	Oui	
Norvège	-	-	-	-	-	Oui	
Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	-	Oui	
Oman	76 901	909	-	77 810	2005(p)-2006	Oui	
Ouganda	10 868	41	-	10 909	2005(p)-2006	Oui	
Ouzbékistan	478 996	404	-	479 400	1997(p)-2006	Non	441 860
Pakistan	60 309	1 743	-	60 309	2006(p)	Oui	
Panama	30 634	154	-	30 788	2005(p)-2006	Oui	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	19 153	221	-	19 374	2003(p)-2006	Non	4 180
Paraguay	44 184	588	-	44 772	2004(p)-2006	Oui	
Pays-Bas	-	-	-	-	-	Oui	
Pérou	631 296	4 337	-	635 633	2001(p)-2006	Non	292 210
Philippines	115 926	-	-	115 926	2005(p)-2006	Oui	
Pologne	-	-	-	-	-	Oui	
Portugal	-	-	-	-	-	Oui	
Qatar	70 115	1 249	1 653	73 017	2005(p)-2006	Oui	
République arabe syrienne	-	-	-	-	-	Oui	
République centrafricaine	113 645	26	-	113 671	1989(p)-2006	Non	111 620
République de Corée	1 970 014	-	-	1 970 014	2006	Oui	
République démocratique du Congo	132 799	147	-	132 946	1989(p)-2006	Non	121 850
République démocratique populaire lao	-	-	-	-	-	Oui	
République de Moldova	877 404	73	-	877 477	1993(p)-2006	Non	872 700
République dominicaine	435 419	845	3 461	439 725	1986-2006	Non	354 150
République du Congo	-	-	-	-	-	Oui	
République populaire démocratique de Corée	10 748	-	-	10 748	2006 (p)	Oui	
République tchèque	-	-	-	-	-	Oui	
République-Unie de Tanzanie	5 071	-	-	5 071	2006 (p)	Oui	

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Contribution au renforcement des mesures de sécurité</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2006</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Roumanie	63 988	-	-	63 988	2006 (p)	Oui	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	-	-	-	Oui	90
Rwanda	2 117	26	-	2 143	2004(p)-2006	Non	
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	Oui	
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	Oui	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	113 115	26	-	113 141	1989(p)-2006	Non	111 090
Sao Tomé-et-Principe	136 824	26	-	136 850	1986(p)-2006	Non	134 800
Sénégal	5 167	-	-	5 167	2006 (p)	Oui	
Serbie	20 540	-	-	20 540	2006 (p)	Oui	
Seychelles	52 090	73	9	52 172	1995(p)-2006	Non	45 960
Sierra Leone	413	-	-	413	2006 (p)	Oui	
Slovaquie	-	-	-	-	-	Oui	
Slovénie	188 360	2 977	-	191 337	2004(p)-2006	Oui	
Somalie	136 823	26	-	136 849	1986(p)-2006	Non	134 800
Soudan	13 535	3	-	13 538	2005(p)-2006	Oui	
Sri Lanka	-	-	-	-	-	Oui	
Suède	7 613	-	-	7 613	2006 (p)	Oui	
Suisse	-	-	-	-	-	Oui	
Suriname	46 136	73	-	46 209	1996(p)-2006	Non	41 500
Swaziland	-	-	-	-	-	Oui	
Tadjikistan	147 342	26	-	147 368	1995(p)-2006	Non	145 320
Tchad	96 752	26	-	96 778	1991(p)-2006	Non	94 730
Thaïlande	-	-	-	-	-	Oui	
Timor-Leste	754	26	-	780	2005(p)-2006	Oui	
Togo	59 434	26	-	59 460	1994(p)-2006	Non	57 410
Tonga	1 267	26	-	1 293	2005(p)-2006	Oui	
Trinité-et-Tobago	39 886	299	-	40 185	2005(p)-2006	Oui	
Tunisie	7 135	-	-	7 135	2006 (p)	Oui	
Turkménistan	218 967	110	464	219 541	1995-2006	Non	208 250
Turquie	-	-	-	-	-	Oui	
Ukraine	4 901 354	1 948	-	4 903 302	1996(p)-2006	Oui	Plan de paiement <sup>b</sup>
Uruguay	130 202	-	-	130 202	2005(p)-2006	Oui	
Vanuatu	80 511	26	-	80 537	1992(p)-2006	Non	78 490
Venezuela (République bolivarienne du)	388 172	-	-	388 172	2005(p)-2006	Oui	
Viet Nam	39 403	588	25	40 016	2005(p)-2006	Oui	

État Membre	Contributions non acquittées	Contribution au renforcement des mesures de sécurité	Avances non versées au Fonds de roulement pour 2006		Années	Droit de vote <sup>e</sup>	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
			Montant total dû	Montant total dû			
Yémen	7 807	-	-	7 807	2005(p)-2006	Oui	
Zambie	61 806	73	9	61 888	1994(p)-2006	Non	55 670
Zimbabwe	-	-	-	-	-	Oui	
<b>Total partiel</b>	<b>78 821 462</b>	<b>216 519</b>	<b>15 538</b>	<b>79 053 519</b>			<b>30 306 050</b>
ex-Yougoslavie <sup>d</sup>	2 081 599			2 081 599	1990(p)-2001		
État non Membre:							
États-Unis d'Amérique <sup>d</sup>	69 182 998			69 182 998	1994(p)-1996		
<b>TOTAL</b>	<b>150 086 059</b>	<b>216 519</b>	<b>15 538</b>	<b>150 318 116</b>			<b>30 306 050</b>

## Contributions non acquittées par exercice/par année

	Euros
1986/1987	90 872
1988/1989	164 200
1990/1991	1 121 899
1992/1993	1 889 753
1994/1995	44 291 451
1996/1997	39 026 740
1998/1999	7 864 226
2000/2001	5 774 313
2002/2003	6 998 582
2004/2005	8 878 640
Total partiel	116 100 676
2006	33 985 383
<b>TOTAL</b>	<b>150 086 059</b>

## Notes:

p) Versement partiel.

<sup>a</sup> Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif, le droit de vote de 42 États Membres a été suspendu. Membre du Comité des programmes et des budgets dont les droits de vote sont suspendus: Pérou.

<sup>b</sup> Dans ses décisions GC.11/Dec.11, GC.10/Dec.12 et 14 et GC.9/Dec.12, la Conférence générale a rétabli le droit de vote de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, de la Lituanie et de l'Ukraine, conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif.

<sup>c</sup> Le Kazakhstan a acquitté l'intégralité de ses contributions et n'est donc plus visé par la décision GC.11/Dec.12 relative au rétablissement du droit de vote.

<sup>d</sup> Contribution sur le point d'être réglée.

<sup>e</sup> État Membre de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 1996.